

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES DES EXAMENS POST-BACCALAUREAT

Procédure complète

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens POST-BAC est à compléter par les représentants légaux du candidat ou par le candidat s'il est majeur **et par l'équipe pédagogique**. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents de ceux accordés au cours de la scolarité, une procédure complète doit être transmise.

Actuellement le candidat

- ☐ **Ne dispose d'aucun aménagement sur le temps scolaire**
- ☐ **Dispose d'aménagements sur le temps scolaire mais souhaite des aménagements complémentaires**
- ☐ **Présente une limitation temporaire d'activité (les aménagements accordés ne seront pas reconduits l'année suivante)**

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : NOM d'usage du candidat :
 Prénom(s) : Date de naissance : Sexe : ☐ F ☐ M
 Adresse : Tél. :

Adresse électronique :

Nom et adresse du représentant légal (si différent) :

Candidat :

- ☐ Individuel
- ☐ Scolarisé - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat
- ☐ Apprenti - précisez le centre de formation où est inscrit le candidat
- ☐ Stagiaire de la formation professionnelle continue - précisez le centre de formation où est inscrit le candidat

Etablissement de formation :

Ville : Tél : Courriel :

EXAMEN PRESENTE

Précisez l'année de l'examen :

- ☐ Brevet de technicien supérieur (BTS), spécialité :
- ☐ Diplômes comptables supérieurs - DCG ou DSCG (entourez l'examen présenté) :
- ☐ Diplômes de l'éducation spécialisée - DEMA
- ☐ Diplômes de l'éducation spécialisée - DEES ou DEETS (entourez l'examen présenté)
- ☐ DE CESF
- ☐ Diplômes d'art : DN MADE – DSAA (entourez l'examen présenté) :
- ☐ DTS IMRT

AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS

Joindre la photocopie du plan/projet concerné ou de la notification AESH

Un PPS a-t-il été mis en place ?	☐	OUI	☐	NON
Un PAI a-t-il été mis en place ?	☐	OUI	☐	NON
Un PAP a-t-il été mis en place ?	☐	OUI	☐	NON
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?	☐	OUI	☐	NON

N.B. : Seuls les aménagements conformes au règlement d'examen sont possibles

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
TEMPS OU ESPACE			
1. Temps majoré			
1.1 Épreuves écrites ☐ 1.1.1 - un tiers temps OU ☐ 1.1.2 - mi-temps pour situations exceptionnelles OU ☐ 1.1.3 - temps inférieur au tiers temps à préciser :	☐ 1.1.1 OU ☐ 1.1.2 OU ☐ 1.1.3	☐ 1.1.1 OU ☐ 1.1.2 OU ☐ 1.1.3	Valide la demande ☐ 1.1.1 - MH102 OU ☐ 1.1.2 - MH101 OU ☐ 1.1.3
1.2 Épreuves orales ☐ 1.2.1 - un tiers-temps (1/3) OU ☐ 1.2.2 - mi-temps pour situations exceptionnelles OU ☐ 1.2.3 temps inférieur au 1/3 temps à préciser :	☐ 1.2.1 OU ☐ 1.2.2 OU ☐ 1.2.3	☐ 1.2.1 OU ☐ 1.2.2 OU ☐ 1.2.3	☐ 1.2.1 - MH103 OU ☐ 1.2.2 - MH130 OU ☐ 1.2.3
1.3 Préparation des épreuves orales ☐ 1.3.1 - un tiers-temps (1/3) OU ☐ 1.3.2 - mi-temps pour situations exceptionnelles OU ☐ 1.3.3 temps inférieur au 1/3 temps à préciser :	☐ 1.3.1 OU ☐ 1.3.2 OU ☐ 1.3.3	☐ 1.3.1 OU ☐ 1.3.2 OU ☐ 1.3.3	☐ 1.3.1 - MH104 OU ☐ 1.3.2 - MH131 OU ☐ 1.3.3
1.4 Epreuves pratiques ☐ 1.4.1 - un tiers-temps (1/3) OU ☐ 1.4.2 - mi-temps pour situations exceptionnelles OU ☐ 1.4.3 temps inférieur au 1/3 temps à préciser :	☐ 1.4.1 OU ☐ 1.4.2 OU ☐ 1.4.3	☐ 1.4.1 OU ☐ 1.4.2 OU ☐ 1.4.3	☐ 1.4.1 - MH105 OU ☐ 1.4.2 - MH132 OU ☐ 1.4.3
1.5 Préparation des épreuves pratiques ☐ 1.5.1 tiers-temps (1/3) OU ☐ 1.5.2 temps inférieur au 1/3 temps à préciser :	☐ 1.5.1 OU ☐ 1.5.2	☐ 1.5.1 OU ☐ 1.5.2	☐ 1.5.1 - MH129 OU ☐ 1.5.2
1.MAJORATION DE TEMPS Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		1.MAJORATION DE TEMPS Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif	

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve. ☐ 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes ☐ 2.2 – temps compensatoire pour soins ☐ 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire ☐ 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) ☐ 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers temps	☐ 2.1 ☐ 2.2 ☐ 2.3 ☐ 2.4 ☐ 2.5	☐ 2.1 ☐ 2.2 ☐ 2.3 ☐ 2.4 ☐ 2.5	Valide la demande ☐ 2.1-MH118 ☐ 2.2-MH119 ☐ 2.3-MH120 ☐ 2.4-MH121 ☐ 2.5-MH126
2.PAUSE Equipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		2.PAUSE Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif	
3. Locaux, installation de la salle (à préciser) ☐ 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure ☐ 3.2 – proximité de l'infirmerie ☐ 3.3 – accès des locaux (RDC ou accès ascenseur) ☐ 3.4 – accessibilité des locaux au fauteuil roulant ☐ 3.5 – table pour fauteuil roulant ☐ 3.6 - proximité d'une prise de courant ☐ 3.7 – conditions particulières d'éclairage à préciser : ☐ 3.8 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser : ☐ 3.9 – salle à faible effectif ☐ 3.10 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8 ☐ 3.9 ☐ 3.10	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8 ☐ 3.9 ☐ 3.10	Valide la demande ☐ 3.1 – MH201 ☐ 3.2 – MH202 ☐ 3.3 – MH204 ou MH205 ☐ 3.4 – MH206 ☐ 3.5 – MH210 ☐ 3.6 – MH207 ☐ 3.7 – MH209 ☐ 3.8 – MH211 ☐ 3.9 – MH214 ☐ 3.10 – MH212
3. LOCAUX / INSTALLATION DE LA SALLE Equipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		3. LOCAUX / INSTALLATION DE LA SALLE Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....	

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative			
5. Mise en forme des sujets ☐ 5.1 – sujet en braille intégral OU ☐ 5.2 – sujet en braille abrégé OU ☐ 5.3 – sujet en caractères agrandis Arial 16 OU ☐ 5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20 OU ☐ 5.5 - sujet en caractères agrandis - Arial 24 OU ☐ 5.6 – sujet A 3 ☐ 5.7 - sujet en format numérique PDF ☐ 5.8 – Autres A préciser :				☐ 5.1 OU ☐ 5.2 OU ☐ 5.3 OU ☐ 5.4 OU ☐ 5.5 OU ☐ 5.6 ☐ 5.7 ☐ 5.8	☐ 5.1 OU ☐ 5.2 OU ☐ 5.3 OU ☐ 5.4 OU ☐ 5.5 OU ☐ 5.6 ☐ 5.7 ☐ 5.8	Valide la demande ☐ 5.1 – MH301 OU ☐ 5.2 – MH302 OU ☐ 5.3 – MH310 OU ☐ 5.4 – MH303 OU ☐ 5.5 – MH316 OU ☐ 5.6 – MH304 ☐ 5.7 – MH306 ☐ 5.8
5. SUJETS Equipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		5. SUJETS Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....				
6. Communication ☐ 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales ☐ 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat ☐ 6.3 Consignes orales données par écrit ☐ 6.4 - Autres (à préciser) 				☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 ☐ 6.4	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 ☐ 6.4	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401 ☐ 6.2 – MH508 ☐ 6.3 – MH601 ☐ 6.4
6. COMMUNICATION Equipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		6. COMMUNICATION Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....				

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
AIDES HUMAINES			
7. Aides humaines ☐ 7.1 – secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation ☐ 7.2 – secrétaire scripteur ☐ 7.3 – assistant ☐ 7.3.1 - Reformulation des consignes ☐ 7.3.2 - Séquençage des consignes complexes ☐ 7.3.3 - Explication des sens second et métaphorique ☐ 7.3.4 – lecture du sujet à haute voix avec reformulation ☐ 7.3.5 autre à préciser ☐ 7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive ☐ 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement ☐ 7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC) ☐ 7.7 – lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat ☐ 7.8 - Assistance d'un AESH ☐ 7.9 – aide à l'installation matérielle dans la salle ☐ 7.10 – assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant spécialisé (CAPPEI, TFV ou professeur CAEGADV)	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3.1 ☐ 7.3.2 ☐ 7.3.3 ☐ 7.3.4 ☐ 7.3.5 ☐ 7.4 ☐ 7.5 ☐ 7.6 ☐ 7.7 ☐ 7.8 ☐ 7.9 ☐ 7.10	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3.1 ☐ 7.3.2 ☐ 7.3.3 ☐ 7.3.4 ☐ 7.3.5 ☐ 7.4 ☐ 7.5 ☐ 7.6 ☐ 7.7 ☐ 7.8 ☐ 7.9 ☐ 7.10	Valide la demande ☐ 7.1 – MH524 ☐ 7.2 – MH513 ☐ 7.3.1 – MH521 ☐ 7.3.2 – MH522 ☐ 7.3.3 – MH523 ☐ 7.3.4 – MH507 ☐ 7.3.5 ☐ 7.4 – MH502 ☐ 7.5 – MH503 ☐ 7.6 – MH504 ☐ 7.7 – MH508 ☐ 7.8 – MH514 ☐ 7.9 – MH505 ☐ 7.10 – MH525
7. AIDES HUMAINES Equipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		7. AIDES HUMAINES Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif	

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
ADAPTATIONS (AUCUNE DISPENSE D'ÉPREUVE POSSIBLE DANS LA RÉGLEMENTATION DES EXAMENS POST-BAC)			
8. Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur ☐ 8.1 – communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques ☐ 8.2 - passages en priorité pour les épreuves orales ☐ 8.3 – adaptation de l'épreuve orale obligatoire de langue vivante ☐ 8.4 – Autres Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :	☐ 8.1 ☐ 8.2 ☐ 8.3 ☐ 8.4	☐ 8.1 ☐ 8.2 ☐ 8.3 ☐ 8.4	Valide la demande ☐ 8.1– MH602 ☐ 8.2– MH632 ☐ 8.3– MH607 ☐ 8.4
8. ADAPTATIONS Équipe pédagogique : avis circonstancié obligatoire si avis défavorable.....		8. ADAPTATIONS Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....	
ETALEMENT D'ÉPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES			
9 - Étalement du passage des épreuves sur plusieurs sessions (préciser pour chaque session l'intitulé des épreuves à passer)	☐ 9	☐ 9	Valide la demande ☐ 9
9. ETALEMENT D'ÉPREUVES Équipe pédagogique : avis circonstancié obligatoire si avis défavorable.....		9. ETALEMENT D'ÉPREUVES Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....	
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN ☐ 10 - Conservation des notes Épreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : précisez les épreuves concernées fournir les relevés de notes	☐ 10	☐ 10	Valide la demande ☐ 10
10. CONSERVATION DE NOTES Équipe pédagogique : avis circonstancié obligatoire si avis défavorable.....		9. CONSERVATION DE NOTES Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....	

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLICITES PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e)sollicite les aménagements d'examens
suivants (Préciser impérativement le nombre d'aménagements cochés)

.....
.....
.....

J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.

Fait à : Le

Signature du candidat

Nom Prénom :

.....
Signature des responsables légaux (pour les candidats mineurs)

- **Chef d'établissement**

NOM :Prénom :

Date :
Signature :

Cachet de l'établissement

- **Médecin désigné par la CDAPH**

NOM :Prénom :

Date :
Signature :

Cachet du médecin désigné par la CDAPH

- **Autorité administrative**

Cachet

Date :
Signature :